



NIGER TIMES

“AUSSI LONGUE QUE SOIT LA NUIT, LE JOUR ARRIVERA”

Hebdomadaire Nigérien d'informations générales et d'analyses N° 282 du 29 JANVIER 2024 Tél : 98 82 92 82 Prix : 300 FCFA

CPM MAZAYAKI/ Cérémonie de remise officielle d'attestations de fin de formation aux agents de la Police Nationale couplée à la réception de récompenses par les meilleurs étudiants P.3



Dosso/Session ordinaire du Cadre de Concertation des Collectivités Un Dispositif de développement local et inclusif P.4

FSSP : Réunion d'information et de sensibilisations sur le Fonds de solidarité et la mise en place des noyaux régionaux de sa gestion



Cette cérémonie qui consacre la sensibilisation des populations de Dosso sur le Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie FSSP et la mise en place du noyau régional dudit Fonds s'est tenue dans l'après-midi du 26 janvier 2024 dans la salle des réunions du Gouvernorat de Dosso.

C'est le Gouverneur de la région de Dosso, le Général de Brigade Iro Oumarou qui a présidé la cérémonie en présence des secrétaires généraux de la région, la présidente du fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie Mme Brah Reki Djermakoye et sa délégation, des préfets de la région, le deuxième adjoint au Maire de la commune urbaine de Dosso, des chefs coutumiers, des représentants de la jeunesse et des invités.

Atelier d'actualisation ou de révision d'un outil du code rural : « Notre rôle c'est de donner la bonne information aux opérateurs ruraux pour que la paix règne au Niger », dit le SP du Comité national du Code rural

REPUBLIQUE DU NIGER

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation Technologique



UNIVERSITE DE DOSSO

Avis à Manifestation d'Intérêt

Dans le cadre de la mise en place d'un répertoire de fournisseurs et prestataires agréés pour l'exécution des commandes et marchés de l'Université de Dosso au titre de la gestion 2024, le Recteur lance un avis à manifestation d'intérêt.

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs, désireux de figurer dans le répertoire de l'Université doivent faire parvenir un dossier de candidature devant comporter les informations et les pièces suivantes

1. Une demande d'agrément (demande d'inscription) contenant les coordonnées de la structure (adresse physique, téléphones, adresse mail fonctionnelle) et indiquant clairement •

a) Le domaine de compétence principal

b) Les autres domaines d'intervention ;

2. Une copie légalisée de l'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;

3, Une copie légalisée du numéro d'identification fiscale (NIF) ;

4. Et une copie d'Agrément pour les activités qui y sont soumises (travaux, études et contrôle, Audit..

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs intéressés sont invités à déposer leurs dossiers, sous pli fermé avec la mention « **Avis à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un répertoire des fournisseurs** », au service financier du rectorat de l'université de Dosso au plus tard le mercredi 14 février 2024 à 10h au secrétariat du rectorat de l'université de Dosso.

NB 1 : Pour informations, les domaines de compétence retenus sont les suivants :

Fournitures matériels et mobilier de bureau,

Fournitures Matériels et consommables informatiques et télécoms ; Fournitures Matériels, consommables de réactifs des laboratoires,

Fournitures scolaires •

Fournitures Matériels de froid

Fournitures Matériels et outillages techniques d'électricité ; froid, plomberie ;

Restauration ; Locations de salles de réunion et chambres, etc Fournitures Produits alimentaires et d'entretien

Matières d'œuvres,

Entretien et maintenance des appareils de froid, électricité, groupes électrogènes et matériels roulants Entretien, et maintenance des matériels informatiques et de reprographie Travaux d'imprimerie et de reprographie

Travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures

Etudes et contrôle des travaux

Formation

Audit comptable et financier

NB 2 : Seuls les candidats retenus seront ultérieurement contactés en cas de besoins. Les commandes feront l'objet de mise en concurrence entre les prestataires enregistrés dans -les mêmes domaines de compétence.

Le Recteur
Prof. Zibo Garba

République du Niger

Région de Dosso

Département de Dosso

Commune Rurale de Garankédey

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR/GDY /2024

1. La Commune Rurale de Garankédey invite les fournisseurs/prestataires de services qualifiés en travaux, fournitures et prestations intellectuelles à envoyer leurs expressions d'intérêt pour la constitution de la base de données des prestataires agréés.

2. Les candidats intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :

Une présentation de l'entreprise ou de la société (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse physique, etc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission ;

Une copie de l'agrément

Les références professionnelles de l'entreprise ou de la société, ses domaines de compétence (différentes réalisations

Une copie du registre du commerce et du Crédit Mobilier RCCM ;

Un certificat de Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;

Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;

Toutes autres informations ou document pertinents jugés nécessaires par le fournisseur ou prestataire de service.

3. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent porter expressément la mention : « **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°01/CR/GDY/2024.** ».

4. Elles doivent être adressées au Maire de la Commune Rurale de Garankédey **au plus tard le jeudi 29/02/2024** à 10 heures 00.

NB : Au cours des prestations futures notamment celles de demande de cotation, seul le fournisseur/prestataire de service ayant préalablement manifesté son intérêt à travers le présent appel sera contacté ou bénéficiera de l'examen de son offre.

Pour plus d'informations veuillez contacter la Mairie de Garankédey aux numéros suivants : **96 19 35 92 / 96 33 22 82** ou effectuer le déplacement les jours ouvrables (Du lundi au vendredi de 8 heures à 14 heures).

Le Maire Adjoint
Issa HIMA BOUBAKAR

Cérémonie de remise officielle d'attestations de fin de formation aux agents de la Police Nationale au CPM MAZAYAKI couplée à la réception de récompenses par les meilleurs étudiants



Ce Samedi 27 Janvier 2024, le Centre Polytechnique Mazayaki CPM de Dosso a organisé dans ses locaux une cérémonie de remise officielle d'attestations de fin de Formation à des agents de la Police Nationale bénéficiaires de la bourse du Fondateur Adamou Amadou Mazayaki. Notons que cette cérémonie, qui a été couplée à la remise des cadeaux aux meilleurs étudiants de l'établissement, a été rehaussée par la présence du Gouverneur Iro Oumarou qu'accompagnent les secrétaires généraux de la région, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dosso, le Maire de la Commune Urbaine de Dosso, des responsables des forces de défense et de sécurité, en l'occurrence le Directeur régional de la Police Nationale de Dosso et plusieurs invités.

Après la Fatiha, le Chef du département Section tertiaire du CPM MAZAYAKI Monsieur Abdoul Aziz Issa a souhaité la bienvenue au Gouverneur de la région et à sa délégation avant de planter le décor pour le démarrage des activités de ladite cérémonie.

Selon Abdoul-Aziz Issa, Il s'agit de la troisième promotion des agents de la police de Dosso ayant bénéficié de cette bourse offerte gracieusement par le Fondateur du CPM MAZAYAKI.

C'est un modèle d'apprenants qu'il ont été consciencieux durant tout le temps de la formation, a soutenu le chef du département de la section tertiaire.

Cette formation est l'une des plus complètes en usage de techniques d'information et de la communication, en techniques administratives prenant en charge les nouvelles données techniques de la rédaction administrative, les techniques de

traitement de l'information et surtout les techniques de la sécurisation des données, a-t-il ajouté avant de noter ceci :

« Cela prédispose les bénéficiaires à pouvoir servir aujourd'hui dans n'importe quelle administration au Niger et au-delà. »

Puis après, le Fondateur du CPM MAZAYAKI, Monsieur Adamou Amadou a donné les raisons qui l'ont poussé à octroyer des bourses d'études chaque année aux forces de défense et de sécurité et particulièrement aux agents de la Police Nationale.

Il y va donc de sa volonté à contribuer au renforcement de capacités opérationnelles de la police à travers l'acquisition de compétences, de matériels et équipements, a noté Oustaz Adamou Mazayaki.

L'attribution des bourses de formation à la police Nationale est devenue une vieille tradition pour le Centre Polytechnique Mazayaki qui a vite compris le sens d'aider ce corps pour se servir soi-même, étant donné que la police a une mission de service public qui garantit la paix et la sécurité des populations.

De sa création en 2000 à aujourd'hui, 30 agents de la police nationale ont reçu une solide formation, notamment en utilisation des techniques de l'information et de la communication, et en techniques administratives actualisées, ainsi que sur des modules de droit pénal, a déclaré le fondateur dont la largesse ne se limite pas à octroyer des bourses de formation.

Ainsi, le CPM MAZAYAKI accompagne la Direction Régionale de la Police Nationale avec un appui en matériels et équipements suivants : Un ensemble complet d'ordinateur, un photocopieur multifonction, deux vidéos projecteurs et leurs ac-

cessoires, six radios portatifs pour la transmission, un bureau complet, quatre tables de conférence et quatre bancs métalliques. Le cout global de ces matériels et équipements de travail s'élève à Cinq Millions Deux Cents Mille (5.200.000) Francs CFA.

C'est aussi l'occasion saisie par le Directeur Régional de la Police Nationale de Dosso, le commissaire divisionnaire de Police, Mohamed Moctar Alkassoum pour remercier de vive voix le Fondateur du CPM MAZAYAKI qui n'est pas à son premier geste à l'endroit de la Police Nationale.

Le DRPN de Dosso a rappelé plusieurs autres contributions qui n'ont pas été communiquées au grand public.

université de Dosso, en Cybercriminalité ; l'électrification des différents postes de police ; la construction d'un Cafeteria à la CNS N°12 en cours ; la dotation de la CNS N°12 en matériels de salubrité ; l'équipement de la salle de réunion de la DRPN en cours

Au vu de ce qui précède, l'on peut affirmer aisément que le Fondateur du Centre Polytechnique est un acteur de la bienfaisance dont la générosité est inégalable surtout si l'on considère sa discrétion et la promptitude avec laquelle il apporte son soutien au bon moment.

C'est d'ailleurs ce qui ressort du discours du Gouverneur de la région de Dosso qualifiant le fondateur du CPM MAZAYAKI de bon et sincère patriote.

A cet effet, le Général Iro Oumarou a exprimé toute sa gratitude, au nom des plus hautes autorités du pays, à l'endroit de tout le staff administratif du CPM MAZAYAKI, puis il a félicité le fondateur pour toutes ses bonnes actions qui crédibilisent l'image de son établissement.

Notons que lors cette cérémonie, le fondateur Adamou Amadou Mazayaki a offert gratuitement Seize (16) nouvelles bourses s'élevant à Neuf millions quatre cent mille (9.400.000) Francs CFA au profit du Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie FSSP.

Par ailleurs, le Directeur régional de la Police Nationale a décerné un témoignage officiel de satisfaction au Fondateur du CPM et les étudiants dudit établissement ont à leur tour offert un cadeau symbolique au Gouverneur de la région de Dosso. D'autre part, les meilleurs étudiants qui se sont distingués à l'évaluation du premier trimestre ont chacun reçu un cadeau de la part de l'ad-



Il s'agit, selon lui, de la mise en place à la Police Judiciaire d'une base de données pour des motos volées ; le don de deux machines dactylo ; les clôtures des devantures de la DRPN avec des balises et de la CNS N°12 avec des barres de fer ; l'octroi de cinq places chaque année aux FDS ; l'appui pour l'acquisition de cinq bourses à l'Uni-

ministration générale. La cérémonie a pris fin avec une visite guidée des officiels dans les salles de travaux pratiques et un cocktail pour joindre l'utile à l'agréable.

Issa Moussa & Mahamadou Salaou

Dosso/Session ordinaire du Cadre de Concertation des Collectivités Un Dispositif de développement local et inclusif

Le cadre de concertation des collectivités territoriales de la région de Dosso a tenu, ce Jeudi 25 janvier 2024, sa session ordinaire au titre de l'année 2024, sous la conduite de Monsieur Maman Tourba le Président du conseil régional de Dosso, Président du Cadre de Concertation des collectivités territoriales.

Aussi, il faut souligner la présence remarquable du Gouverneur de la région, le Général Iro Oumarou, le Directeur Général de la décentralisation, Moussa Oumarou, le Directeur Général du développement régional et local, Monsieur Abdoul Salam, le Coordonnateur adjoint du PACT2/LB, des Maires des 43 communes ou leurs représentants, ainsi que des responsables des services techniques et programmes.

Après la Fatiha, le Gouverneur de la région de Dosso a pris la parole pour saluer et encourager cette initiative qui regroupe tous les acteurs des collectivités territoriales autour de la question de développement local.

Ensuite, il a rappelé que les plus hautes autorités du pays, en l'occurrence son excellence le Général de Brigade Abrahamane Tiani, le Chef de l'Etat et le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ali Mahaman Zéine, sont attentives à toutes les thématiques en lien avec le développement, le bien-être des populations locales et la culture de la paix.

Cependant, ils sont aussi regardants quant à la gestion administrative, a souligné le Gouverneur avant d'exhorter les responsables des collectivités territoriales à accomplir leur mission avec rigueur et persévérance dans un souci de traçabilité et de redevabilité.

A l'entame de son discours d'ouverture officielle de la session ordinaire, le Président du Cadre de Concertation des Collectivités Territoriales, Maman Tourba a énuméré les différents points inscrits à l'ordre du jour dont :

1. Etat de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Foncier SAF ;
2. Durabilité des investissements réalisés et à réaliser
3. Consolidation du Dispositif de suivi Evaluation des actions de développement au sein des 44 collectivités territoriales.

Le cadre de concertation des collectivités territoriales de la Région de Dosso est un mécanisme institutionnel de concertation, de coordination et de suivi évaluation des actions de développement qui a été mis en place en octobre 2018 et dont les assises



sont tenues une fois par an, a expliqué Maman Tourba avant de poursuivre :

« Il est composé de 43 communes et du Conseil Régional soit, 44 collectivités territoriales que compte la Région. »

En ce qui concerne les thématiques qui seront débattues en plénière, il estime que chacune d'entre elles est une condition sine qua none de réalisation du développement de la région et par ricochet, le moyen indispensable pour la réalisation du mieux-être des laborieuses populations.

Le SAF est un document d'analyse spatiale des problématiques territoriales de gestion des ressources naturelles, de prospective en matière de sécurisation et d'aménagement de ces ressources et aussi de prévention de conflits entre les opérateurs ruraux, a-t-il ajouté.

Ainsi, le SAF et le PDR sont deux documents de planification complémentaires l'un de l'autre, renchérit-il.

Parce que le SAF est un outil d'aide à la décision, il s'avère indispensable pour le conseil Régional et les communes de prendre une part active dans sa mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ses actions, a noté le Président.

Faut-il le rappeler, lors de des précédentes sessions, les collectivités territoriales de la Région de Dosso ont pris l'engagement de contribuer annuellement au financement du SAF, à hauteur de 2% de leurs budgets d'investissements respectifs.

Une telle décision verra sa concrétisation lors des présentes assises car elle est soulignée au premier point de l'ordre du jour. Pour ce qui est de la durabilité des investissements, elle est sou tenue par l'implication des populations bénéficiaires à toutes les étapes que sont l'expression des besoins des populations, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions, a indiqué Maman Tourba.

C'est lorsque les populations participent à toutes ces étapes qu'elles vont s'approprier totalement des actions et contribuer à leur pérennisation, a-t-il soutenu. « Le suivi-évaluation, par contre, constitue une phase primordiale pour l'évaluation du progrès car il permet d'apprécier en permanence l'exécution d'un projet (REALISATION DES PRODUITS) au regard des échéances et coûts convenus, ainsi que l'accessibilité, l'utilisation et la satisfaction des bénéficiaires. Quant à l'évaluation, c'est un Jugement porté à un moment donné dans le temps, de la cohérence, de la pertinence de l'efficacité, de l'efficacités, de la satisfaction des bénéficiaires, de la viabilité économique et financière et de la durabilité des résultats du projet. »

D'ores et déjà, les précédentes sessions du cadre de concertation ont permis aux collectivités de



prendre un engagement pour mettre en place leurs propres dispositifs de suivis et de les rendre opérationnels.

C'est dire que la présente session sera mise à profit afin de faire le point sur la mise en œuvre de ces engagements, d'identifier les goulots d'étranglement éventuels, les solutions à y apporter, et surtout permettre aux collectivités territoriales de renouveler leurs engagements dans ce domaine, a-t-il déclaré.

Tout comme le Gouverneur, Maman Tourba est d'avis que ces thématiques cadrent parfaitement avec les

préoccupations du conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) qui œuvre de jour comme de nuit pour assurer le développement du Niger qui doit accéder à une indépendance véritable.

C'est d'ailleurs pourquoi, il a réitéré son soutien ferme aux autorités du CNSP pour tous ces efforts qu'ils ne cessent de déployer afin d'améliorer les conditions de vie de des laborieuses populations.

Enfin, il a tenu à remercier, au nom des populations de la région de Dosso, le Gouverneur de la Région, le personnel du conseil régional, la coopération suisse, les Directeurs centraux, Généraux, et régionaux ainsi que l'ensemble des acteurs qui ont effectué le Déplacement de Dosso pour prendre part à cette session. Notons par ailleurs que la journée a été marquée par d'importants exposés suivis des débats pertinents.

Il convient de noter que cette session a été clôturée sur une note de satisfaction générale.

Séance tenante, les participants ont à l'unanimité accepté le principe d'accorder 2% des budgets d'investissements au profit du financement de la mise en œuvre du SAF d'où la création et la gestion d'un fonds commun. Pour la durabilité des investissements, ils se sont mis d'accord sur l'implication des populations bénéficiaires depuis l'identification des besoins en passant par la

conception des projets jusqu'à leurs réalisations pour qu'elles s'en approprient et les inscrire dans la durée. Il appartient donc à chaque collectivité de faire une banque de projets, prévoir le suivi-évaluation avec la mise en place des comités de suivi. Toutefois, le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales PACT2/LB s'engage à accompagner les comités de suivi dans tout le processus de mise en œuvre.

Issa Moussa & Mahamadou Salaou

République du Niger
Région de Dosso
Département de Boboye
Commune Rurale de FABIDJI

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR / FABIDJI /2024

1. La Commune Rurale de FABIDJI invite les fournisseurs/prestataires de services qualifiés à envoyer leurs expressions d'intérêt pour la constitution de la base de données des prestataires agréés.

2. Les candidats intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :

- Une présentation de l'entreprise ou de la société (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse physique, etc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission ;
- Les références professionnelles de l'entreprise ou de la société, ses domaines de compétence (différentes réalisations) ;
- Une copie du justificatif du numéro du registre du commerce ;
- Un certificat de Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Toutes autres informations ou document pertinents jugés nécessaires par le fournisseur ou prestataire de service.

3. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent porter expressément la mention : « **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR/ FABIDJI /2024** ». Elles doivent être adressées au Maire de la Commune Rurale de FABIDJI au plus tard le 28/02/2024 à 17h30 minutes.

NB : Au cours des prestations futures notamment celles de demande de cotation, seuls les fournisseurs/prestataires de service ayant préalablement manifesté leurs intérêts à travers le présent appel seront contactés ou bénéficieront de l'examen de leurs offres.

Fait à FABIDJI le 26 /01/2024
Le Maire

République du Niger
Région de Dosso
Département de Boboye
Commune Rurale de KANKANDI

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR / KANKANDI

1. La Commune Rurale de KANKANDI invite les fournisseurs/prestataires de services qualifiés à envoyer leurs expressions d'intérêt pour la constitution de la base de données des prestataires agréés.

2. Les candidats intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :

- Une présentation de l'entreprise ou de la société (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse physique, etc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission ;
- Les références professionnelles de l'entreprise ou de la société, ses domaines de compétence (différentes réalisations) ;
- Une copie du justificatif du numéro du registre du commerce ;
- Un certificat de Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Toutes autres informations ou document pertinents jugés nécessaires par le fournisseur ou prestataire de service.

3. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent porter expressément la mention : « **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR/ KANKANDI /2024** ». Elles doivent être adressées au Maire de la Commune Rurale de KANKANDI au plus tard le 28/02/2024 à 17h30 minutes.

NB : Au cours des prestations futures notamment celles de demande de cotation, seuls les fournisseurs/prestataires de service ayant préalablement manifesté leurs intérêts à travers le présent appel seront contactés ou bénéficieront de l'examen de leurs offres.

Fait à KANKANDI le 26 /01/2024
Le Maire

République du Niger
Région de Dosso
Département de DOSSO
Commune Rurale de MOKKO

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR / MOKKO /2024

1. La Commune Rurale de MOKKO invite les fournisseurs/prestataires de services qualifiés à envoyer leurs expressions d'intérêt pour la constitution de la base de données des prestataires agréés.

2. Les candidats intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :

- Une présentation de l'entreprise ou de la société (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse physique, etc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission ;
- Les références professionnelles de l'entreprise ou de la société, ses domaines de compétence (différentes réalisations) ;
- Une copie du justificatif du numéro du registre du commerce ;
- Un certificat de Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Toutes autres informations ou document pertinents jugés nécessaires par le fournisseur ou prestataire de service.

3. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent porter expressément la mention : « **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR/ MOKKO /2024** ». Elles doivent être adressées au Maire de la Commune Rurale de MOKKO au plus tard le 28/02/2024 à 17h30 minutes.

NB : Au cours des prestations futures notamment celles de demande de cotation, seuls les fournisseurs/prestataires de service ayant préalablement manifesté leurs intérêts à travers le présent appel seront contactés ou bénéficieront de l'examen de leurs offres.

Fait à MOKKO le 26 /01/2024
Le Maire

Dosso / Atelier d'actualisation ou de révision d'un outil du code rural :
« Notre rôle c'est de donner la bonne information aux opérateurs ruraux pour que la paix règne au Niger », dit le SP du Comité national du Code rural

Ce lundi 22 janvier 2024, débutent les travaux d'un atelier technique du code rural pour la révision de certains dispositifs qui ne sont plus d'actualité.

En effet, il s'agit pour le code rural d'analyser et de réactualiser cet outil qui date de 2013 afin de l'intégrer dans la politique foncière rurale dont le Niger s'est doté le 09 septembre 2021. Financé par le PASEFA, un programme de la coopération Suisse et qui est mis en œuvre par les ONG SNV et HEKS, cet atelier durera quatre jours et a regroupé plusieurs acteurs dont les agents du niveau national, des représentants des ministères et membres du comité national du code rural, des représentant de la société civile, les Secrétaires Permanents des commissions foncières communales et départementales.

Selon Monsieur Idi Leko, le Secrétaire Permanent du comité national du code rural que nous avons interviewé, le but de cet atelier est de revoir les différentes questions qui ont été posées en 2013, les analyser et les apprécier à leur juste valeur en termes de pertinence, d'importance et aussi la nécessité de les évaluer.

Ensuite, il faudra formuler des questions nouvelles sur la base de ce qui se passe réellement sur le terrain. « Notre rôle c'est de donner la bonne information aux opérateurs ruraux pour que la paix règne au Niger. », a-t-il affirmé.



Car le plus souvent c'est la méconnaissance de la législation foncière et de la nécessité d'une articulation entre les activités rurales qui provoque ce phénomène de conflit foncier, a-t-il ajouté.

Notons que l'objectif de la révision de cet outil d'information et de communication consiste à l'adapter au contexte du moment pour une bonne appropriation des différents groupes cibles.

Mieux, il s'agit de mettre à leur disposition un outil efficace afin de les aider à améliorer la pratique des activités rurales.

C'est dire que ce travail vise essentiellement à faire ressortir la matière nécessaire et toute la technicité requise quant à la tenue d'un atelier national prévu pour les jours à venir.

Ce sera une grande rencontre de mobilisation de plusieurs partici-

pants et acteurs clés dont la chefferie traditionnelle, des magistrats, des collectivités territoriales, des représentants de la société civile, des représentants des service techniques, a-t-il indiqué.

Ceux-là vont échanger sur l'outil afin de l'enrichir avant de

procéder à sa validation.

Après cette phase de validation, le document sera édité et mis à la disposition des acteurs ruraux pour améliorer leurs activités.

Assoumane Daouda Mourdanjanatou (Stagiaire)



République du Niger

Région de Dosso

Département de DIOUNDIOU

Commune Rurale de ZABORI

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR / ZABORI /2024

1. La Commune Rurale de ZABORI invite les fournisseurs/prestataires de services qualifiés à envoyer leurs expressions d'intérêt pour la constitution de la base de données des prestataires agréés.
2. Les candidats intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :
 - ▶ Une présentation de l'entreprise ou de la société (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse physique, etc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission ;
 - ▶ Les références professionnelles de l'entreprise ou de la société, ses domaines de compétence (différentes réalisations) ;
 - ▶ Une copie du justificatif du numéro du registre du commerce ;
 - ▶ Un certificat de Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
 - ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
 - ▶ Toutes autres informations ou document pertinents jugés nécessaires par le fournisseur ou prestataire de service.
3. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent porter expressément la mention : « **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR/ ZABORI /2024** ». Elles doivent être adressées au Maire de la Commune Rurale de ZABORI au plus tard le 28/02/2024 à 17h30 minutes.

NB : Au cours des prestations futures notamment celles de demande de cotation, seuls les fournisseurs/prestataires de service ayant préalablement manifesté leurs intérêts à travers le présent appel seront contactés ou bénéficieront de l'examen de leurs offres.

Fait à ZABORI le 26 /01/2024

Le Maire

Dosso : Réunion d'information et de sensibilisations sur le Fonds de solidarité et la mise en place des noyaux régionaux de sa gestion



Cette cérémonie qui consacre la sensibilisation des populations de Dosso sur le Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie FSSP et la mise en place du noyau régional dudit Fonds s'est tenue dans l'après-midi du 26 janvier 2024 dans la salle des réunions du Gouvernorat de Dosso.

C'est le Gouverneur de la région de Dosso, le Général de Brigade Iro Oumarou qui a présidé la cérémonie en présence des secrétaires généraux de la région, la présidente du fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie Mme Brah Reki

Djermakoye et sa délégation, des préfets de la région, le deuxième adjoint au Maire de la commune urbaine de Dosso, des chefs coutumiers, des représentants de la jeunesse et des invités.

En première partie, autorités régionale et départementales ont mené des sensibilisations à l'endroit de la population de la région de Dosso sur les nouvelles réformes du fonds de solidarité qui impliquent le prélèvement sur les appels téléphoniques, sur des recettes provenant de redevances d'exploitation des services radiodiffusion et



télévisions nationales et internationales, les prélèvements sur le montants d'exonération d'impôts, sur les billets de transports et bien d'autres qui vont s'ajouter aux contributions volontaires des entreprises publiques et privées, des ONG et associations.

Notons que la présidente du fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie, Mme Brah Reki Djermakoye a apporté des éclaircissements sur ces prélèvements à la grande compréhension de tous.

Ce fonds ne doit en aucun cas être un poids de plus pour les Nigériens car le Chef de l'Etat est conscient des impacts et effets des sanctions qui ont été imposées à la population par la CEDEAO, a-t-elle déclaré en rassurant son auditoire qu'il sera investi uniquement dans le développement du pays et de ce fait pour la création des emplois aux citoyens.

Avant la signature de la toute première ordonnance, le Chef de l'Etat a insisté qu'il n'y ait pas de prélèvement sur les appels sans le consentement de la population et le soutien

des acteurs de la société civile, a-t-elle poursuivi.

Quant à la seconde partie de la réunion, elle consiste à expliquer les missions et rôles des noyaux régionaux.

En effet, les noyaux accompagnent le FSSP dans la sensibilisation et la communication d'une manière volontaire, a-t-elle précisé.

Ils vont expliquer à la population comment faire pour connaître le fonds, sur comment faire adhérer les Nigériens dans le concept et les faire agir, renchérit-elle.

« En termes clairs, le noyau est un dispositif qui est mis à la disposition du Gouverneur de la région pour assurer la sensibilisation et la communication sur le fonds. »

Pour conclure, le Gouverneur de la région Dosso a félicité la réussite de la présente réunion et estime que les participants ont bien compris qu'il y va de l'émergence du Niger vers son indépendance totale.

Mahamadou Salaou & Assoumane Daouda Mourdjantou (Stagiaire)



Initiative : La clinique Toubal contribue à l'amélioration de la couverture sanitaire

La ville de Dosso s'agrandit et le besoin de la population s'accroît de jour en jour surtout pour ce que certains appellent le quotidien vital.

A côté donc de ce besoin urgent il doit y avoir la créativité entrepreneuriale même si d'aucuns parlent de la morosité économique de la région qui handicape la bonne marche des entreprises.

En effet, parmi ceux qui ont osé créer des entreprises qu'ils gèrent avec l'espoir de rendre service à la population, se trouve le promoteur d'une clinique dénommée Clinique Toubal qui accueille les patients pour des consultations médicales et parfois pour des soins.

Sans pour autant insister sur l'aspect commercial de cette entreprise, nous devons la classer parmi les bonnes initiatives locales qui contribuent à l'offre d'emploi aux jeunes diplômés et qui crée un

soulagement pour certains médecins spécialistes qui ne voudraient pas quitter la capitale où ils ont des retombées à gagner avec les cliniques.

C'est dire que le promoteur de la clinique Toubal de Dosso mérite un accompagnement conséquent des ressortissants et des leaders d'opinion en ce sens que son espace pourrait attirer des grands médecins du Niger dont le séjour à Dosso compte beaucoup pour renforcer la couverture sanitaire.

Surtout que certains citoyens ont décrié le manque de médecins spécialistes dans certains domaines.

En d'autres termes, toute entreprise privée constitue un gain pour l'Etat en termes d'emploi offert à ceux qui n'en ont pas et en termes de mobilisation de ressources internes.

La rédaction

NIGER TIMES
 Hebdomadaire Nigérien d'Informations Générales et d'Analyses
 Siège Social:
 Dosso à 20 mètres de l'Arène de lutte en allant vers Filin Banza
 Tél: 20 650 990
 email: nigertimes.rockefellerDirecteur de Publication
 ISSA MOUSSA
 Comité de Rédaction
 Mahamadou Salaou
 Hamidou Saley Mouhamed
 Mounkaila Amadou
 Abdoul-Aziz Idé
 Issa Moussa
 Stagiaires:
 Roukaya Amadou Adamou
 Assoumane Daouda Mourdjantou
 Tirage :
 1000 exemplaires
 à l'Imprimerie du Groupe ANDI SERVICES
 Niamey Niger



1^{ère}
Ecole Privée de Formation
en Santé au Niger et dans
la Sous-Région

La seule école doublement
certifiée ISO dans toute
l'Afrique



SESSION 2023

RESULTATS DE L'EXAMEN UNIQUE DE CERTIFICATION EN SANTE

IPSP AGADEZ	IPSP MARADI	IPSP KONNI	IPSP NIAMEY
LSI = 100%	LSI = 94,11%	LSI = 94%	LSI = 96,21%
LSO = 100%	LSO = 100%	LSO = 64%	LSO = 97,33%
ASB = 90,62%	ASB = 86,94%	ASB = 94%	LBM = 100%
TOTAL : 94,33%	TOTAL : 91,17%	TOTAL : 80,40%	TOTAL : 87,88%

A l'IPSP, nous ne nous contentons pas d'être bons, mais d'être les meilleurs !!!



Le Fonds d'Entretien Routier est un Etablissement Public de Financement de 2^e génération créée par la loi 2017-37 du 22 mai 2017, modifiée et complétée par l'ordonnance 2019-02 du 15 février 2019.

Le FER a en charge la mobilisation des ressources destinées à financer l'entretien routier.

A travers ces diverses missions :

- Collecter, suivre et mobiliser les ressources pour le financement de l'entretien routier ;
- Assurer le financement des programmes de protection du patrimoine routier national et d'entretiens courants et périodiques du réseau routier national ;

- Assurer exceptionnellement le financement des travaux dits d'urgence qui peuvent subvenir à la suite d'un cataclysme ou d'un accident ;
 - Contribuer au financement de l'entretien des voiries urbaines et des pistes rurales.
- Conformément à la loi de sa création, le fonds d'entretien routier finance les activités de certaines structures nées de la réforme du secteur de l'entretien routier appelées les organismes bénéficiaires du financement du FER à savoir :
- L'Agence de Maitrise d'Ouvrage Délégué à l'Entretien Routier (AMODER) qui a en charge la mise en œuvre des programmes de l'entretien routier établis par le ministère de l'équipement.
 - L'Agence Nigérienne de la Sécurité Routière (ANISER) qui a en charge la vulgarisation de la politique nationale de la sécurité routière à travers des sensibilisations sur le respect du code de la route.
 - La Cellule d'Audit Courant de l'Entretien Routier (CACER) s'assure de l'audit technique et financier ainsi que le

RUE DE LA LYBIE, AVENUE DES ARMÉES BP : 13788 NIAMEY NIGER • TÉL : +22720738751
WWW.FER.NE